



# **Rapport Compte Administratif 2020**

Ville de Mons en Barœul

# Sommaire

---

<b>PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>3</b>
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>3</b>
A. Les dépenses courantes.....	3
B. Les recettes courantes .....	8
C. Les dépenses et recettes exceptionnelles.....	14
D. Le bilan de la section de fonctionnement .....	16
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>17</b>
A. Les dépenses .....	17
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine :.....	18
Travaux du Programme d'Equipement : .....	18
Travaux du Programme de Maintenance : .....	19
B. Les recettes.....	21
C. Le bilan de la section d'investissement .....	22
<b>III. BILAN GLOBAL 2020</b> .....	<b>23</b>
<b>PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE</b> .....	<b>23</b>
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>25</b>
A. Les dépenses .....	25
B. Les recettes.....	26
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>27</b>
<b>III. BILAN GLOBAL 2020</b> .....	<b>28</b>

# PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

---

Le présent rapport a pour objectif de présenter les résultats comptables définitifs 2020 de la commune de Mons en Barœul.

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement des instances communales et la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. La rétrospective pluriannuelle de la situation financière de la Ville, présentée à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) 2021, met en évidence les impacts locaux de la gestion de la crise sur le budget de la commune.

Si cette année 2020 n'est comparable à aucune autre, la présentation du compte administratif s'attache à détailler les réalisations et les évolutions budgétaires annuelles, qu'elles soient affectées ou non par la crise.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 (dépenses exceptionnelles comprises) s'élèvent à **20 071 829,31 €**, diminuant de 3,6 % par rapport à 2019, et les recettes réelles de fonctionnement 2020 (recettes exceptionnelles comprises) s'élèvent à **25 117 025,89 €**, diminuant de 4,2 % par rapport à 2019.

Chaque année, la commune retraite ses dépenses et recettes afin d'établir des comparaisons non biaisées entre les exercices comptables. Elle isole les dépenses et recettes « courantes », durables, répétitives, des dépenses et recettes « exceptionnelles » qui ne sont pas reproductibles d'un exercice à un autre.

Ainsi, déduction faite de ces dépenses et recettes exceptionnelles définitives 2020, les dépenses « courantes » de fonctionnement diminuent de 5,4 % par rapport à 2019 et les recettes « courantes » de 1,8 % par rapport à 2019. Cette forte baisse des dépenses, plus importante que celle des recettes, est liée aux conséquences de la pandémie sur l'exécution budgétaire 2020.

### A. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) atteignent **19 676 307,71 €** en 2020, soit 91,2 % du budget primitif.

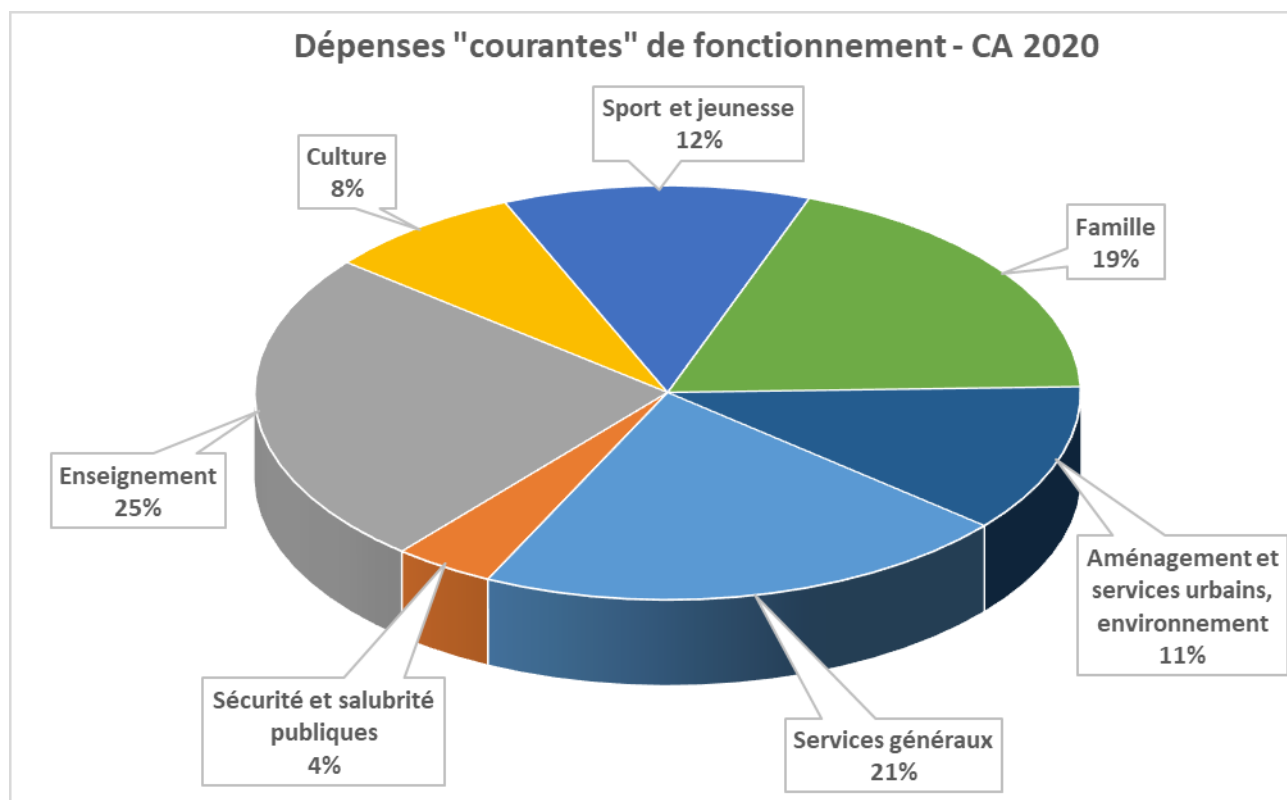
Le budget primitif 2020, voté tardivement compte tenu de la période de confinement de mars-mai 2020, avait néanmoins déjà été retravaillé afin d'intégrer en toute transparence les estimations des impacts financiers de la crise connus en milieu d'exercice. Il s'est ainsi

établi avec une réduction de 424 K€ des dépenses courantes de fonctionnement par rapport aux estimations initiales réalisées en début d'année 2020.

Cette diminution globale des dépenses courantes est inédite. La fermeture d'équipements et de services municipaux pendant les périodes de confinement (les écoles, crèches, halte-garderie, garderies, restaurants scolaires, centres de loisirs en mars-mai 2020 ; les équipements culturels, salles municipales et sportives, piscine, Maison du Projet Le Lien de manière prolongée) a engendré une chute des consommations de fluides et de fournitures, matériels divers pour le fonctionnement et l'entretien des équipements municipaux. Les classes de découverte, activités culturelles, sportives, des événements festifs et commémorations, le feu d'artifice du 13 juillet, les banquet et voyages des aînés, les spectacles prévus à la salle de spectacles Allende et au Trait d'Union, ont été annulés ou reportés pour leur majeure partie.

La plupart des secteurs d'intervention de la Ville (chapitres fonctionnels) sont donc affectés par cette baisse des dépenses sauf la police municipale.

Néanmoins, la ventilation globale des dépenses de fonctionnement de la Ville en 2020 reste sensiblement la même qu'en 2019 avec 56 % des dépenses consacrées à l'enfance, la petite enfance, aux aînés, au sport et à la jeunesse. 21 % des dépenses sont consacrées aux services généraux, 15 % aux services urbains et à la sécurité et 8 % à la culture.



Les évolutions 2019-2020 peuvent être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

### EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Intitulé	CA 2019 €	BP 2020 €	CA 2020 €	Evol. CA20 /CA19 %	Evol. CA20 /BP20 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	2 998 701	3 093 075	2 876 896	-4,06%	-6,99%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	303 627	307 325	285 746	-5,89%	-7,02%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	15 727	23 223	11 024	-29,90%	-52,53%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	152 832	166 449	146 088	-4,41%	-12,23%
92024	FETES ET CEREMONIES	69 013	69 520	49 796	-27,85%	-28,37%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	717 197	765 227	722 885	0,79%	-5,53%
92026	CIMETIERE	92 158	85 497	47 721	-48,22%	-44,18%
<b>920</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>4 349 255</b>	<b>4 510 316</b>	<b>4 140 156</b>	<b>-4,81%</b>	<b>-8,21%</b>
92112	POLICE MUNICIPALE	725 557	818 200	777 575	7,17%	-4,97%
<b>921</b>	<b>SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>725 557</b>	<b>818 200</b>	<b>777 575</b>	<b>7,17%</b>	<b>-4,97%</b>
92213	CLASSES REGROUPEES	3 325 742	3 406 507	3 193 337	-3,98%	-6,26%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	1 784 165	1 725 551	1 616 035	-9,42%	-6,35%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	196 534	120 503	55 307	-71,86%	-54,10%
<b>922</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>5 306 440</b>	<b>5 252 561</b>	<b>4 864 679</b>	<b>-8,32%</b>	<b>-7,38%</b>
92311	EXPRESSION MUSICALE	618 682	668 857	654 029	5,71%	-2,22%
92314	SALLES DE SPECTACLES	256 728	246 253	191 233	-25,51%	-22,34%
92321	BIBLIOTHEQUE	314 732	313 228	302 771	-3,80%	-3,34%
9233	ACTION CULTURELLE	409 862	412 089	373 225	-8,94%	-9,43%
<b>923</b>	<b>CULTURE</b>	<b>1 600 003</b>	<b>1 640 427</b>	<b>1 521 259</b>	<b>-4,92%</b>	<b>-7,26%</b>
92413	PISCINE	840 110	784 970	741 224	-11,77%	-5,57%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	770 626	830 813	713 052	-7,47%	-14,17%
92421	CENTRES DE LOISIRS	593 993	630 654	475 214	-20,00%	-24,65%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	448 344	454 914	435 056	-2,96%	-4,37%
<b>924</b>	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>2 653 073</b>	<b>2 701 351</b>	<b>2 364 546</b>	<b>-10,88%</b>	<b>-12,47%</b>
9260	SERVICES COMMUNS	746 133	878 572	757 041	1,46%	-13,83%
9261	SERVICES AUX AINES	1 712 730	1 852 520	1 694 707	-1,05%	-8,52%
9263	AIDES A LA FAMILLE	264 063	269 408	226 255	-14,32%	-16,02%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	1 035 568	1 139 739	1 057 600	2,13%	-7,21%
<b>926</b>	<b>FAMILLE</b>	<b>3 758 494</b>	<b>4 140 239</b>	<b>3 735 603</b>	<b>-0,61%</b>	<b>-9,77%</b>
92813	PROPRETE URBAINE	312 142	378 413	313 011	0,28%	-17,28%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	273 337	287 000	254 155	-7,02%	-11,44%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 302 805	1 359 734	1 249 205	-4,11%	-8,13%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	522 845	496 178	456 119	-12,76%	-8,07%
<b>928</b>	<b>AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>2 411 128</b>	<b>2 521 325</b>	<b>2 272 490</b>	<b>-5,75%</b>	<b>-9,87%</b>
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>		<b>20 803 950</b>	<b>21 584 419</b>	<b>19 676 308</b>	<b>-5,42%</b>	<b>-8,84%</b>

Les principales variations, autres que celles liées spécifiquement aux fermetures d'équipements, annulations ou reports d'activités et animations, concernent :

- 92022 – Administration générale de l'Etat : la baisse des dépenses en 2020 et la non consommation d'une partie des crédits inscrits au budget sur cette fonction s'expliquent par :
  - ✓ La suppression du versement par les collectivités de l'indemnité annuelle au comptable public. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette dépense est prise en charge par l'Etat et financée « sur les variables d'ajustement » dans les mécanismes des dotations de l'Etat aux collectivités,
  - ✓ La présence d'un agent recenseur en moins par rapport aux prévisions budgétaires,
  - ✓ L'organisation d'un seul tour de scrutin aux élections municipales.
  
- 92025 – Aide aux associations : le montant global des dépenses a été maintenu en 2020 malgré la fermeture des salles municipales/des fêtes et la baisse induite des charges de fonctionnement et d'entretien de ces salles. Les attributions de subventions au secteur associatif ont en effet été maintenues et des remboursements de locations de salles ont dû être réalisés.
  
- 92026 – Cimetière : la baisse des charges imputées sur cette fonction est liée à un niveau élevé des dépenses en 2019 pour le verdissement (par hydromulching) des allées du cimetière et à la vacance en 2020 d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts affecté au cimetière. Le recrutement a été réalisé et ce poste sera à nouveau pourvu en 2021.
  
- 92112 – Police municipale : l'évolution de 7% des dépenses en 2020 correspond à la consolidation des effectifs de police municipale et à la rémunération d'heures supplémentaires réalisées par les équipes compte tenu du contexte.
  
- 92311 – Expression musicale : l'évolution 2020 s'explique conformément aux prévisions budgétaires par l'impact en « année pleine » de la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> phase du projet d'établissement de l'école de musique et par le remplacement d'un agent en longue maladie.
  
- 9260 - Services communs et 9261 – Service aux aînés : les dépenses sont globalement stables par rapport à 2019 car les baisses liées à l'annulation d'animations, voyages, festivités à destination des aînés ont été compensées par une hausse de certaines charges salariales des agents titulaires mis à disposition du C.C.A.S. et des structures d'accueil pour personnes âgées (EHPAD des Bruyères, Foyer Logement des Cèdres et S.S.I.A.D.) :
  - la mise à disposition partielle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de deux agents titulaires de la Ville, au C.C.A.S., dans le cadre du dispositif de réussite éducative (mis à disposition respectivement à 50% et à 40%). Le transfert des charges de personnel correspondantes a été réalisé de leur fonction d'origine (92824 – Aménagements urbains) à la fonction 9260,

- le versement d'heures supplémentaires réalisées par le personnel des structures d'accueil pour personnes âgées et notamment de l'EHPAD, principalement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Les recettes liées au remboursement par le C.C.A.S. et les structures d'accueil pour personnes âgées du personnel titulaire mis à disposition augmentent ainsi de manière équivalente.

- 9264 – Crèches/établissements petite enfance : la hausse des dépenses de 2,13 % correspond au fonctionnement de la nouvelle crèche municipale ouverte en février 2020 dans la Galerie Europe. Cet équipement est géré par un marché de prestation service attribué à la Maison Bleue. Ces nouvelles charges sont supérieures aux baisses constatées (fluides, fournitures diverses...) suite aux fermetures de la crèche Lamartine, de la Halte-Garderie et du relai d'assistantes maternelles dans le cadre du premier confinement de mars-mai 2020.
- 92814 – Eclairage public : la baisse des dépenses en 2020 résulte des travaux de modernisation des installations d'éclairage public engagés par la Ville depuis plusieurs années, avec des dispositifs de basse consommation. On constate en 2020 une baisse globale des dépenses de fourniture et d'acheminement d'électricité et des dépenses d'entretien et de réparation du réseau.
- 92823 – Espaces verts urbains : la baisse constatée en 2020 correspond à plusieurs postes vacants suite à des départs d'agents titulaires du service des espaces verts. Les recrutements sont en voie de finalisation pour pourvoir les postes en 2021.
- 92823 – Aménagements urbains : la baisse des dépenses est liée en partie aux périodes de fermeture de la Maison du projet Le Lien mais aussi au transfert de charges salariales de deux postes mis à disposition pour partie du C.C.A.S. dans le cadre du DRE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les charges de personnel correspondantes ont donc été transférées sur la fonction 9260, fonction sur laquelle sont imputées les charges du personnel titulaire mis à disposition du C.C.A.S.

### **Dépenses de personnel :**

Les dépenses de personnel (chapitre 012) atteignent **13,54 M€** en 2020 soit un niveau équivalent à 2019. Elles représentent 67,5% des dépenses totales de fonctionnement de la ville, ramenés à 58,5% après déduction des remboursements des charges de personnel mis à disposition du C.C.A.S. et des structures d'accueil pour personnes âgées.

Cette stabilité du niveau global des charges de personnel en 2020 s'explique par le maintien des salaires des agents titulaires, mais aussi contractuels de la Ville (sur la durée des contrats établis avant l'épidémie) pendant les périodes de confinement et de fermeture des équipements municipaux.

La Ville a par ailleurs décidé, par délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020, d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de COVID-19 pendant l'état d'urgence sanitaire, afin de tenir compte des

sujétions auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux et d'un surcroît de travail important. Le montant total des primes versées s'élève à 108 K€ (55,7 K€ pour les agents de la Ville et 52,6 K€ pour les agents titulaires mis à disposition du C.C.A.S. et des structures d'accueil pour personnes âgées).

Déduction faite de cette charge « exceptionnelle » liée à la crise sanitaire, les dépenses de personnel ont donc diminué d'environ 100 K€ par rapport à 2019. Cette légère baisse, anticipée pour partie lors du vote du budget primitif 2020, correspond à :

- des vacances d'emplois (collaborateur de cabinet, directeur général des services, chargé de mission commerce-économie, agents d'entretien des espaces verts et du cimetière...). Certaines procédures de recrutement ont notamment dû être décalées du fait des périodes de confinement ;
- le passage à demi-traitement de plusieurs agents en congés de longue durée ou des placements en disponibilité, alors qu'ils sont remplacés par des agents contractuels ;
- une dépense réalisée en 2019, non reproduite en 2020, concernant la régularisation administrative et donc salariale d'un agent reconnu en maladie professionnelle de manière rétroactive sur plusieurs années ;
- l'annulation des ALSH du mois d'avril pendant la période du confinement.

Ces baisses conjoncturelles ont « plus que compensé » les augmentations de charges salariales 2020 liées à :

- La poursuite de l'application des dispositions du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR),
- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- La majoration de la prime annuelle versée aux agents municipaux,
- L'organisation des élections municipales,
- Le coût en année pleine de la 3<sup>ème</sup> phase du projet d'établissement de l'école de musique,
- La consolidation des effectifs de la police municipale suite aux recrutements réalisés en 2019,
- Le paiement d'heures supplémentaires aux effectifs de la police municipale et des structures d'accueil pour personnes âgées particulièrement mobilisés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

## **B. Les recettes courantes**

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (Dotation Politique de la Ville principalement et compensations, aides spécifiques liées à la gestion de la crise sanitaire), atteignent **24 261 391,55 €** en 2020, soit 98,4 % du budget primitif.



Le montant prévisionnel des recettes courantes 2020 avait également été revu à la baisse à l'occasion du vote tardif du budget en juillet 2020. Il avait été réduit de 72 K€ afin de tenir compte des effets des fermetures des services municipaux tarifés.

La baisse des recettes courantes de fonctionnement 2020 est moins importante que celle des dépenses compte tenu de la structuration globale des recettes de la Ville et de la part que représentent les produits issus des dotations et de la fiscalité, non affectées par la crise, dans le total de ses recettes (82,58 % de ses recettes courantes de fonctionnement 2020).

Au total, les recettes « non affectées » 2020 évoluent de 1,44 % par rapport à 2019 et sont supérieures de 0,73 % aux prévisions du budget primitif.

## EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTEES

		CA 2019 €	BP 2020 €	CA 2020 €	Evol. CA20/CA19 %	Evol. CA20/BP20 %
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 417 308	3 406 002	3 406 002	-0,33%	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 803 622	5 957 708	5 957 708	2,65%	0,00%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	399 917	400 825	400 825	0,23%	0,00%
	FNGIR	657	657	657	0,00%	0,00%
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 621 504</b>	<b>9 765 192</b>	<b>9 765 192</b>	<b>1,49%</b>	<b>0,00%</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	299	0	708	136,79%	
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	61 674	58 778	58 962	-4,40%	0,31%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	646 374	686 632	686 632	6,23%	0,00%
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>708 347</b>	<b>745 410</b>	<b>746 302</b>	<b>5,36%</b>	<b>0,12%</b>
<b>TOTAL ETAT</b>	<b>10 329 851</b>	<b>10 510 602</b>	<b>10 511 494</b>	<b>1,76%</b>	<b>0,01%</b>	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	2 082 928	0,00%	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	403 590	402 382	402 382	-0,30%	0,00%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	323 354	320 000	334 518	3,45%	4,54%
<b>TOTAL MEL</b>	<b>2 809 872</b>	<b>2 805 310</b>	<b>2 819 828</b>	<b>0,35%</b>	<b>0,52%</b>	
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	79 548	55 680	103 413	30,00%	85,73%
<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>		<b>79 548</b>	<b>55 680</b>	<b>103 413</b>	<b>30,00%</b>	<b>85,73%</b>
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)	2 822 495	2 828 011	2 863 943	1,47%	1,27%
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	2 911 733	2 957 522	2 966 088	1,87%	0,29%
	TAXE FONCIERE NON BATI	9 981	8 598	8 598	-13,86%	0,00%
<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>5 744 209</b>	<b>5 794 131</b>	<b>5 838 629</b>	<b>1,64%</b>	<b>0,77%</b>	
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 856	4 800	5 086	4,74%	5,96%
	DROITS DE MUTATION	593 511	530 000	564 445	-4,90%	6,50%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	162 428	162 000	164 433	1,23%	1,50%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	27 389	27 000	28 075	2,50%	3,98%
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>788 184</b>	<b>723 800</b>	<b>762 038</b>	<b>-3,32%</b>	<b>5,28%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>19 751 664</b>	<b>19 889 523</b>	<b>20 035 402</b>	<b>1,44%</b>	<b>0,73%</b>	

### 1. Les dotations et participations :

Les dotations de l'Etat, hors Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) reversé par la MEL, et Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (FDTP) reversé par le Département, ont globalement augmenté de 144 K€

en 2020, soit une augmentation de 1,49% par rapport à 2019. Elles avaient augmenté de 146 K€ entre 2018 et 2019.

**La dotation forfaitaire** reste quasiment stable depuis 4 ans avec une légère nouvelle diminution en 2020 (-11 K€ par rapport à 2019) compte tenu de la baisse de la population monsoise recensée (-103 habitants par rapport à 2019). Cette évolution démographique « défavorable » tend à s'inverser à compter de 2021 compte tenu des données du dernier recensement reçues récemment (+210 habitants).

Cette baisse a été compensée par la nouvelle progression de la **Dotations de Solidarité Urbaine** (+154 K€ soit +2,65 % en 2020) et par une légère augmentation de la **dotations nationale de péréquation** (+1 K€), dispositifs de péréquation verticale.

Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**, dispositif de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, reversé à la commune par la MEL, atteint 335 K€ en 2020 (+11 K€ par rapport à 2019).

L'**attribution de compensation** (2,08 M€) et la **dotations de solidarité communautaire** (402 K€) sont globalement stables par rapport à 2019. Le montant de l'attribution de compensation est identique à celui perçu en 2019 alors que la dotations de solidarité communautaire diminue de 1,2 K€.

Le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** 2020 atteint quant à lui 103 K€ soit une nouvelle hausse de 30 % par rapport à 2019, augmentation capée par le Département et ce pour la quatrième année consécutive.

## **2. La fiscalité directe et les compensations fiscales :**

Le produit 2020 des impôts locaux atteint 5,84 M€ (+1,64 % par rapport à 2019) et celui des compensations fiscales 746 K€ (+5,36 % par rapport à 2019).

Cette évolution du produit des trois taxes ménages 2020 (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) est liée à l'augmentation des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties, dont l'augmentation des valeurs locatives en 2020 dans les conditions suivantes :

- dernière revalorisation des bases de taxe d'habitation décidée par la loi de finances pour 2020, de manière forfaitaire à 0,9 %, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP),
- revalorisation automatique des bases de taxe foncière maintenue de manière automatique à proportion du taux d'évolution de l'indice des prix à la

consommation harmonisé constaté en année N-1 soit 1,2% (de novembre 2018 à novembre 2019).

Les bases de TH ont augmenté au total de 1,54 % en 2020 par rapport à 2019 et les bases de TFPB ont augmenté de 1,84 %.

Comme présenté à l'occasion des rapports d'orientations budgétaires 2020 et 2021, l'année 2020 était la dernière de perception par la commune de la THRP, le montant perçu intégrant la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de cette taxe pour « 80 % des contribuables ».

### 3. La fiscalité indirecte :

Les recettes issues des autres taxes atteignent 762 K€ au total en 2020 soit une diminution de 3,32% par rapport à 2019, sous l'effet de la baisse de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (564 K€ perçus en 2020 soit -4,90% par rapport à 2019).

Cette baisse traduit une année 2020 moins dynamique que 2019 en termes de mutations à titre onéreux sur le territoire monsois mais néanmoins supérieure à la moyenne des 7 dernières années. Les effets de la crise ne sont donc pas aussi importants que prévus sur les transactions immobilières en 2020, avec des taux d'emprunt encore très bas actuellement.

#### EVOLUTION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 2014-2020
TADE	365 K€	444 K€	450 K€	627 K€	507 K€	593 K€	564 K€	507 K€

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** (164 K€) augmente de 1,23 % en 2020, celui de la **taxe locale sur la publicité extérieure** (28 K€) de 2,50 % et celui de la **taxe sur les pylônes électriques** (5 K€) de 4,74%.

### 4. Les autres recettes courantes :

Le montant total des autres recettes courantes de fonctionnement atteint **4,20 M€** en 2020, soit une diminution de 14,8% par rapport à 2019.

Ces recettes sont issues :

- de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune (restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, halte-garderie, piscine, bibliothèque, école de musique, salles de spectacles Allende et Trait d'Union, location de salles des fêtes/municipales...),
- des participations financières de partenaires tels que la CAF, la MEL, le Département...) pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,
- des remboursements de charges de personnel par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

Cette baisse des recettes « affectées » 2020 (-729 K€ par rapport à 2019) est principalement liée aux fermetures de services et établissements municipaux dans le cadre de la crise sanitaire, annulations ou reports d'événements et spectacles tarifés.

Les évolutions 2019-2020 de ces recettes affectées peuvent être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

## EVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Fonction	Intitulé	CA 2019 €	CA 2020 €	Evol. CA20 /CA19 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	44 938	43 070	-4,16%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	0	1 049	
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	40 372	43 940	8,84%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	0	1 345	
92024	FETES ET CEREMONIES	0	68	
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	79 264	36 863	-53,49%
92026	CIMETIERE	35 620	36 156	1,51%
<b>920</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>200 194</b>	<b>162 493</b>	<b>-18,83%</b>
92112	POLICE MUNICIPALE	16 631	18 612	11,92%
<b>921</b>	<b>SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>16 631</b>	<b>18 612</b>	<b>11,92%</b>
92213	CLASSES REGROUPEES	78 512	61 298	-21,93%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	625 232	403 830	-35,41%
92255	ACCUEIL PERI SCOLAIRE	150 051	94 100	-37,29%
<b>922</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>853 795</b>	<b>559 228</b>	<b>-34,50%</b>
92311	EXPRESSION MUSICALE	31 047	57 040	83,72%
92314	SALLES DE SPECTACLES	99 038	58 418	-41,01%
92321	BIBLIOTHEQUE	15 670	7 616	-51,39%
9233	ACTION CULTURELLE	83 092	69 250	-16,66%
<b>923</b>	<b>CULTURE</b>	<b>228 846</b>	<b>192 324</b>	<b>-15,96%</b>
92413	PISCINE	289 786	99 905	-65,52%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	55 210	29 282	-46,96%
92421	CENTRES DE LOISIRS (Y COMPRIS MERCREDI)	549 053	453 397	-17,42%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	20 989	33 474	59,49%
<b>924</b>	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>915 038</b>	<b>616 058</b>	<b>-32,67%</b>
9260	SERVICES COMMUNS	125 962	168 425	33,71%
9261	SERVICES AUX AINES	1 567 384	1 583 940	1,06%
9263	AIDES A LA FAMILLE	169 017	146 189	-13,51%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	579 296	633 522	9,36%
<b>926</b>	<b>FAMILLE</b>	<b>2 441 659</b>	<b>2 532 076</b>	<b>3,70%</b>
92813	PROPRETE URBAINE	10 392	3 153	-69,65%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	2 496	0	
92822	VOIRIE COMMUNALE	101	0	
92823	ESPACES VERTS URBAINS	260	3 114	
92824	AMENAGEMENT URBAIN	259 505	112 495	-56,65%
<b>928</b>	<b>AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>272 754</b>	<b>118 762</b>	<b>-56,46%</b>
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>		<b>4 928 917</b>	<b>4 199 554</b>	<b>-14,80%</b>

Les principales variations concernent les services tarifés de location de salles municipales (fonction 92025 – Aide aux associations), de la restauration scolaire (fonction 92251), de l'accueil périscolaire (fonction 92255), de location et billetterie de la salle de spectacles et studios d'enregistrement Allende (Fonction 92314), de la piscine (fonction 92413), des

centres de loisirs y compris l'accueil des mercredis (fonction 92421), et de la bibliothèque (fonction 92321).

Les autres variations importantes entre 2019 et 2020 concernent des encaissements spécifiques tels que :

- ✓ 92311 – Expression musicale : un niveau de recettes 2019 anormalement bas pour l'école de musique compte tenu d'une affectation de la quasi-totalité des recettes encaissées pour les inscriptions 2018-2019 sur l'exercice 2018,
- ✓ 9260 - Services communs : le remboursement par le CCAS en 2020 des salaires de deux agents titulaires mis à disposition partiellement par la Ville, dans le cadre du dispositif de réussite éducative (évoquée en supra),
- ✓ 92813 – Propreté urbaine : la participation de l'Etat au financement d'un emploi d'avenir affecté au service de la propreté urbaine en 2019 et sorti des effectifs en 2020,
- ✓ 92824 – Aménagement urbain : l'encaissement en 2019 de la participation de l'Etat au titre de la direction de projet du NPRU soit 144 K€.

Enfin, la Ville a récupéré 26 K€ en 2020 au titre du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** pour certaines dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 (dépenses éligibles d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de la voirie communale).

## **C. Les dépenses et recettes exceptionnelles**

Le montant total des dépenses exceptionnelles de fonctionnement s'élève à 396 K€ en 2020 et celui des recettes exceptionnelles à 856 K€.

### **Dépenses exceptionnelles 2020 :**

Dans ce contexte inédit, la Ville a supporté des charges et engagé des actions spécifiques liées à la gestion de la crise pour un montant total estimé à 390 K€ :

- 162 K€ pour l'achat de matériels de protection, de produits d'hygiène et d'entretien (masque de protection individuelle pour la population et le personnel municipal, tissus et élastiques pour la confection de masques, gants, lingettes désinfectantes, gels hydroalcooliques, thermomètres sans contact...) et pour les fournitures diverses, achats d'enveloppes, frais d'affranchissement nécessaires aux actions spécifiques telles que la distribution de masques à la population ou l'organisation d'une journée de dépistage COVID-19 en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ;

- 120 K€ d'aide financière complémentaire au C.C.A.S. pour un certain nombre d'actions de soutien et de solidarité à destination de la population monsoise : distribution de chèques d'accompagnement personnalisés aux familles dont les enfants fréquentaient habituellement les cantines scolaires (familles bénéficiant de la tarification des tranches 1 à 5 de la restauration municipale) ; versement d'une aide supplémentaire de 100 € aux bénéficiaires de l'Allocation Municipale d'Habitation (A.M.H) destinée à couvrir une partie des charges liées au logement et versée sous conditions de ressources ; distribution de colis alimentaires, achats de produits de première nécessité pour certains foyers ; collations supplémentaires pour le repas du soir des personnes âgées ayant recours à la livraison de repas à domicile...
- 108 K€ pour l'attribution des primes exceptionnelles au personnel municipal (y compris le personnel mis à disposition du C.C.A.S. et des structures d'accueil pour personnes âgées) particulièrement mobilisé pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie.

Les autres dépenses exceptionnelles réalisées en 2020 et non liées à l'épidémie de COVID-19 concernent le partenariat avec Boutique Gestion Espace (BGE) Hauts de France dans le cadre du dispositif « Mon Commerç'en Test » destiné à redynamiser les centres villes (acompte de 5 K€).

### **Recettes exceptionnelles 2020 :**

Le montant des recettes exceptionnelles enregistrées en 2020, lié aux mesures décidées dans le cadre de la crise sanitaire, s'élève quant à lui à 215 K€ :

- 28 K€ pour la participation de l'Etat à l'achat et à la confection de masques de protection pour la population ;
- 140 K€ pour la participation de la CAF au fonctionnement de la crèche municipale Joséphine Baker, de la Halte-Garderie et à l'organisation des ALSH durant l'été 2020 ;
- 47 K€ pour le remboursement par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées des primes exceptionnelles « COVID » attribuées aux agents titulaires mis à disposition par la Ville.

Les autres recettes exceptionnelles 2020, non liées à l'épidémie de COVID-19 correspondent :

- aux encaissements de la Dotation Politique de la Ville pour plusieurs opérations d'investissement (624 K€) :

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE		TOTAL	Perçu avant 2020 (€)	Perçu en 2020 (€)	Reste à percevoir (€)
DPV	Rénovation école De Gaulle (solde)	684 448	547 558	<b>136 890</b>	0
	Reconstruction vestiaires Stade Bernard (acomptes)	734 114	321 835	<b>265 456</b>	146 823
	Rénovation Centre Social Imagine (acompte)	161 399		<b>112 387</b>	49 012
	Aménagement Place Vauban (avance)	365 008		<b>109 502</b>	255 506
<b>TOTAL</b>		<b>1 944 969</b>	<b>869 393</b>	<b>624 234</b>	<b>451 342</b>

- aux intérêts 2020 des placements de valeurs mobilières (5,4 K€),
- à des subventions obtenues pour des actions menées par la bibliothèque dans le cadre des projets « lecture à voix haute » (3,9 K€) et « quartiers d'automne » (5 K€),
- à une reprise sur une partie de la provision constituée par la Ville en 2018 pour un recouvrement de créance incertaine (1,7 K€).

## D. Le bilan de la section de fonctionnement

Compte tenu des résultats définitifs 2020, le bilan des opérations réelles de la section de fonctionnement 2020 peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>OPERATIONS COURANTES</b>	<b>19 676 308</b>	<b>24 261 392</b>
<b>Solde intermédiaire - Epargne sur opérations courantes 2020</b>		<b>4 585 084</b>
Dotation Politique de la Ville		624 234
Intérêts des placements		5 401
Charges et produits exceptionnels COVID-19	390 498	215 379
Autres charges et produits exceptionnels	5 024	10 620
<b>OPERATIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>395 522</b>	<b>855 634</b>
<b>Total épargne nette 2020</b>		<b>5 045 197</b>

Le montant des dépenses courantes de fonctionnement (-1,12 M€ par rapport à 2019) a baissé plus fortement que celui des recettes courantes (-448 K€ par rapport à 2019). L'autofinancement dégagé sur la base des seules opérations courantes de la Ville atteint ainsi **4,59 M€** en 2020, soit +680 K€ par rapport à 2019.

Avec les charges et produits exceptionnels réalisés en 2020, y compris ceux directement liés à la crise sanitaire, l'autofinancement total dégagé pour la section d'investissement s'élève à **5,05 M €**.



## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

L'impact de l'épidémie de COVID-19 a été plus important en section d'investissement compte tenu de l'arrêt total des chantiers pendant plusieurs mois et des difficultés rencontrées par les entreprises lors des redémarrages.

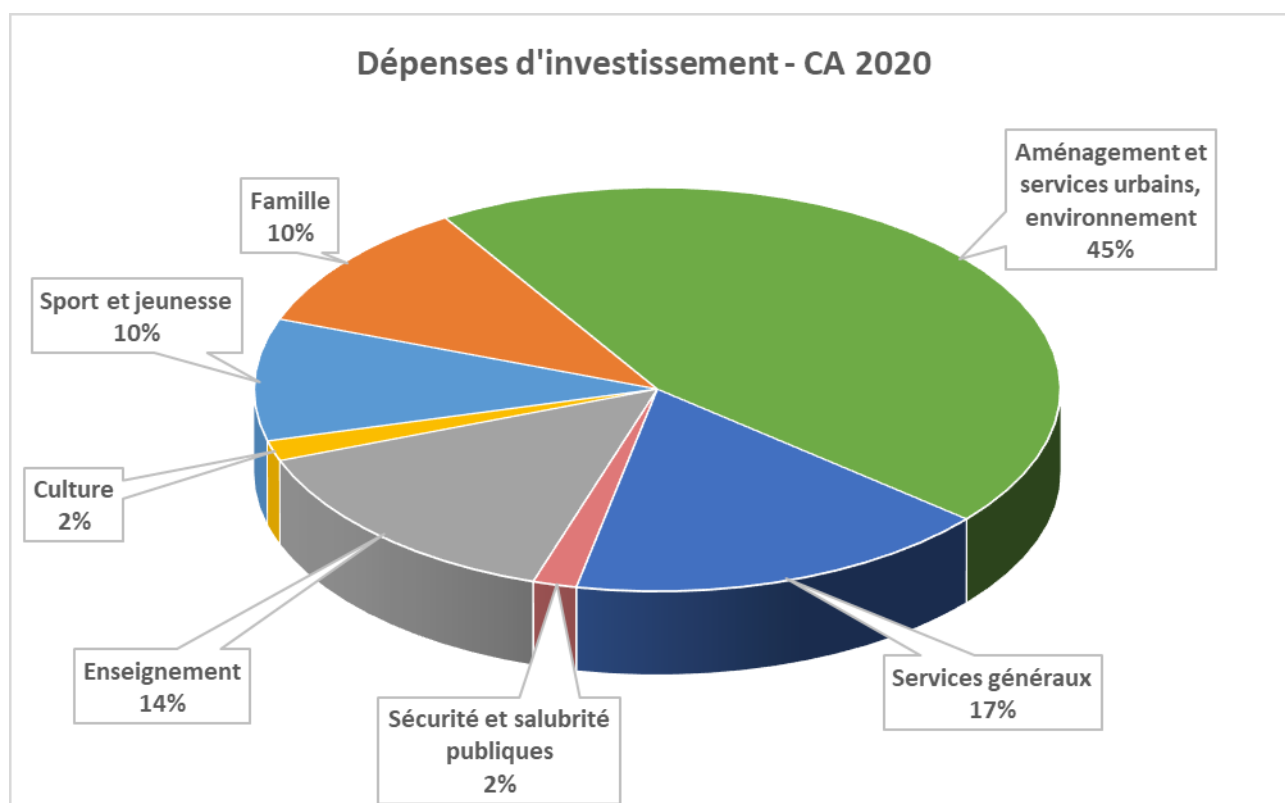
Les dépenses liées aux opérations d'investissement atteignent **4 936 065,19 €** en 2020, soit 50,28 % des crédits inscrits au budget primitif.

Les recettes s'établissent quant à elles à **2 666 607,13 €** (hors DPV), soit 84,93 % des crédits inscrits au budget primitif. Les recettes ont en effet été impactées dans une moindre mesure par la crise sanitaire car elles concernent pour l'essentiel des financements d'opérations réalisées sur les exercices antérieurs.

### A. Les dépenses

De façon globale, la ventilation des dépenses d'investissement réalisées en 2020, acquisitions foncières comprises, se présente de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020
900	Services généraux	844 289
901	Sécurité et salubrité publiques	86 774
902	Enseignement	703 990
903	Culture	80 025
904	Sport et jeunesse	482 976
906	Famille	519 826
908	Aménagement et services urbains, environnement	2 218 185
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 936 065</b>



### **Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 484 K€**

Le Programme de Rénovation Urbaine a enregistré en 2020, pour les études de programmation et le démarrage de la phase opérationnelle de l'ANRU 2, des dépenses à hauteur de **483 795,12 €** (1,92 M€ en 2019).

Ces dépenses ont principalement concerné l'aménagement de la nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe (450 K€ en 2020) ainsi que la participation aux études urbaines du NPRU (4 K€) et les frais de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la crèche municipale Joséphine Baker (30 K€).

### **Travaux du Programme d'Équipement : 3,45 M€**

Ce programme concerne toutes les opérations hors Programme de Rénovation Urbaine et maintenance du patrimoine bâti et non bâti de la Ville. En 2020, les dépenses d'un montant total de **3 447 287,22 €** (6,62 M€ en 2019) ont principalement concerné :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (240 K€) ;
- la finalisation de la rénovation du Centre Social Imagine (329 K€) ;
- l'extension du système de vidéo protection (76 K€) ;

- la rénovation de l'école élémentaire Montaigne (183 K€), la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'école et la construction d'un restaurant scolaire à l'école La Paix (106 K€) et la finalisation des travaux de verdissage de la cour d'école Renaissance (2 K€) ;
- le solde des travaux de construction du restaurant scolaire Jean Zay (65 K€) ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sécurisation du Fort (18 K€) ;
- le solde des travaux d'aménagement du skate park (16 K€), la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (244 K€) et la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du stade Félix Peltier (26 K€) ;
- l'aménagement des espaces publics de la Place Vauban (1 125 K€) et des espaces publics aux abords de l'immeuble Le Galion (95 K€), l'aménagement du parking Trocadéro (42 K€), la valorisation des transformateurs électriques (47 K€) et la création d'un parcours de santé et aire de jeux aux établissements Les Bruyères et Les Cèdres (82 K€) ;
- la participation financière aux travaux de sécurisation des cellules non commerciales de la Galerie Europe, propriétés de la Ville, correspondant à 2/12èmes des travaux prévus (7 K€), le montant de la participation financière pour les travaux de sécurisation des cellules commerciales étant quant à lui imputé au budget annexe « patrimoine locatif » (cf. en infra- Partie 2 du rapport) ;
- plusieurs acquisitions foncières pour un montant total de 682 K€ : acquisition d'un immeuble au 154 rue du Général de Gaulle (444 K€), d'une maison rue Jean Jaurès (184 K€) et de quatre garages rue Lacordaire (55 K€).

## **Travaux du Programme de Maintenance : 1 M€**

Les dépenses liées aux opérations d'investissement pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine de la Ville s'élèvent à **1 004 982,85 €** en 2020 (1,29 M€ en 2019). Ces travaux intègrent la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap.

Les principales opérations de travaux de maintenance sur le patrimoine bâti et non bâti de la Ville ont concerné :

- les équipements administratifs : évolution de progiciels et acquisition de certificats RGS (6 K€), acquisition de divers matériel informatique et téléphonique, copieurs et mobilier (21 K€), évolution du système de sonorisation de la salle du conseil municipal et des mariages de l'Hôtel de Ville (14 K€) ;
- des travaux d'adaptation des locaux de l'Hôtel de Ville et l'achat de petits matériels (bornes de gel...) liés à l'épidémie de COVID-19 (4 K€) ;
- l'acquisition d'un véhicule (52 K€) et de matériels et outillages (21 K€) pour le Centre Technique Municipal ;

- divers matériels pour la Police Municipale (10 K€) ;
- les salles municipales/associatives : travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP des salles Pagnerre et Franciscaines (36 K€), signalétique de la Maison des associations/maison de quartier Concorde (3 K€), travaux à l'Eglise Saint Pierre (5 K€), autres travaux divers (7 K€) et acquisition de mobilier et matériels (10 K€) pour les salles ;
- des travaux d'aménagement du logement pour nécessité absolue de service des Franciscaines (17 K€) ;
- des travaux d'enrobé au cimetière et l'installation d'une alarme au local des jardiniers (13 K€) ;
- les équipements scolaires : travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP des écoles Perrault et Montaigne (21 K€) et divers travaux de rénovation dans les écoles (123 K€), acquisition de matériel informatique, de mobilier et de matériel divers dans les écoles (29 K€), aménagement et équipement de self-services dans les restaurants scolaires Léo Lagrange, Guynemer et Concorde (72 K€), travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP du restaurant scolaire Léo Lagrange (49 K€), travaux divers et équipement des restaurants scolaires en tables de tri, meubles froid...(51 K€) ;
- les équipements culturels : acquisition d'instruments de musique (8 K€), de mobilier et matériel (1 K€) pour l'école de musique, de matériels numériques, de projection et d'équipements pour la salle de spectacles et les studios d'enregistrement Allende (40 K€), petits travaux de rénovation au Fort -parvis et salle de Danse (6 K€) et dans les deux logements pour nécessité absolue de service du Fort (5 K€) ;
- les équipements sportifs : travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP de la salle de sports Léo Lagrange (50 K€), autres travaux et matériels dans les salles de sports (64 K€), mission d'assistance technique, travaux d'étanchéité du grand bassin (34 K€) et divers travaux (16 K€) à la piscine municipale, installation d'un système informatique vidéo pour les entrées (15 K€), acquisition de matériels et mobilier (14 K€) pour la piscine ;
- les équipements jeunesse : divers matériels pour les centres de loisirs et animations jeunesse (4 K€) ;
- les équipements petite enfance : mobilier et matériel pour les lieux d'accueil (maison de la petite enfance, crèche Joséphine Baker, halte-garderie, RAM) pour un total de 11 K€ ;
- les travaux de rénovation des menuiseries du Foyer Douillez (22 K€) et d'aménagement des accès de l'accueil de jour Les Charmilles (6 K€) ;
- les divers équipements et matériels pour la Maison du Projet Le Lien et le service de rénovation urbaine (4 K€) ;

- les travaux d'entretien et d'amélioration des services urbains : réseau d'éclairage public (3 K€), acquisition de matériels et outillages pour le service des espaces verts (9 K€) et d'un véhicule pour le service de la voirie/propreté urbaine (57 K€) ;
- les plantations (41 K€), travaux de végétalisation des façades (7 K€), installation de bacs de plantation rue du Maréchal Lyautey (1 K€) et d'arceaux/supports vélos (9 K€).

Enfin, les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2020, à reporter au budget 2021, s'élèvent à **1 278 348,22 €** (opérations effectuées en 2020 mais dont la facturation interviendra en 2021 ou opérations d'exercices antérieurs non achevées administrativement). Ils concernent principalement les soldes des opérations de travaux de :

- rénovation de l'école Montaigne (18 K€) ;
- aménagement de la nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe (124 K€) ;
- reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (113 K€) ;
- mise en technique discrète de l'éclairage public rue du Général De Gaulle (111 K€) ;
- aménagement de la Place Vauban (412 K€) ;
- aménagement des espaces publics aux abords de l'immeuble Le Galion (283 K€) ;
- extension du système de vidéoprotection (20 K€).

Les soldes des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la construction de la salle de spectacles Allende sont à nouveau reportés pour un montant de 152 K€. Les dernières réserves ont été levées récemment ce qui permettra le solde des opérations comptables sur l'exercice 2021.

## **B. Les recettes**

56 % des recettes d'investissement 2020 correspondent aux montants récupérés au titre du Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA). Le niveau « record » des dépenses réalisées en 2019 a en effet permis l'encaissement du FCTVA 2020 pour un montant de 1,50 M€ (1,15 M€ en 2019).

Plusieurs soldes de subventions ont par ailleurs été encaissés en 2020, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour des opérations réalisées sur des exercices antérieurs :

- travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'Ap des bâtiments publics en 2017-2019 (38 K€) ;
- travaux de rénovation thermique des bâtiments scolaires réalisés en 2019 (27 K€) ;
- création de classes numériques à l'école Saint Honoré en 2019 (13 K€).

Les autres recettes d'investissement correspondent :

- aux subventions pour la création de la nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe :
  - ✓ ANRU - acompte de 80% (405 K€),
  - ✓ CAF – acompte de 70% (378 K€),
  - ✓ Département du Nord – solde (63 K€) ;
- au 2ème acompte de DSIL pour la rénovation de l'école élémentaire Montaigne (29 K€) ;
- au fonds de concours de la MEL pour l'extension (phase 2) du système de vidéoprotection (80 K€) ;
- au remboursement de la ligne de trésorerie 2020 par ADÉLIE (60 K€) ;
- à l'enregistrement de la 5<sup>ème</sup> annuité (sur 7) de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé à Numéricâble (58,6 K€) ;
- au reversement par la MEL de la taxe d'aménagement (15 K€).

## C. Le bilan de la section d'investissement

Compte tenu des résultats définitifs, le bilan de la section d'investissement 2020 peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations d'investissement</b>	<b>4 936 065,19</b>	<b>1 152 276,56</b>
<i>Dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	<i>483 795,12</i>	<i>846 200,48</i>
<i>Dont Programme d'équipement</i>	<i>3 447 287,22</i>	<i>227 509,66</i>
<i>Dont Programme de maintenance</i>	<i>1 004 982,85</i>	<i>78 566,42</i>
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TA...)</b>		<b>1 514 330,57</b>
<b>Sous-total investissement 2020</b>	<b>4 936 065,19</b>	<b>2 666 607,13</b>
<b>Besoin (-) de financement 2020</b>		<b>-2 269 458,06</b>

Les opérations réelles de dépenses et de recettes d'investissement font apparaître un besoin de financement 2020 consolidé à hauteur de **2,27 M€** (hors restes à réaliser 2020).

### III. BILAN GLOBAL 2020

En ce qui concerne les opérations réelles, la section d'investissement présente un solde déficitaire de 2 269 458, 06 € et la section de fonctionnement un solde excédentaire de 5 045 196,58 €. Par conséquent, l'exercice 2020 repris de manière isolée présente un **solde excédentaire de 2 775 738,52 €** (hors restes à réaliser en investissement).

Avec intégration de l'excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement en 2020 et des résultats cumulés des exercices antérieurs, le résultat disponible pour financer les opérations du Budget Primitif 2021 et des années suivantes présente un **solde excédentaire de 8 874 334,98 €** (7 595 986,76 € en intégrant les restes à réaliser 2020).

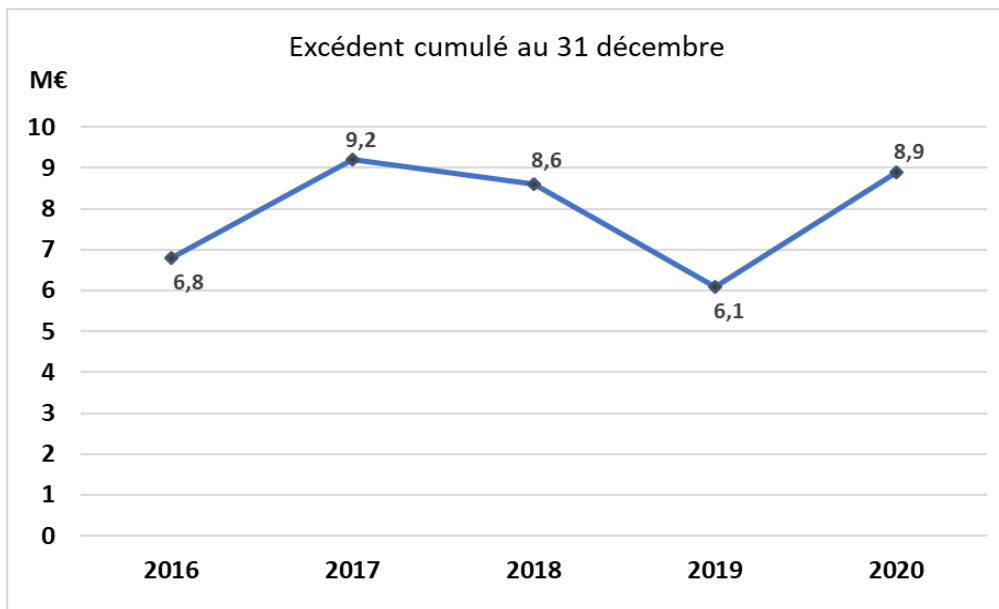
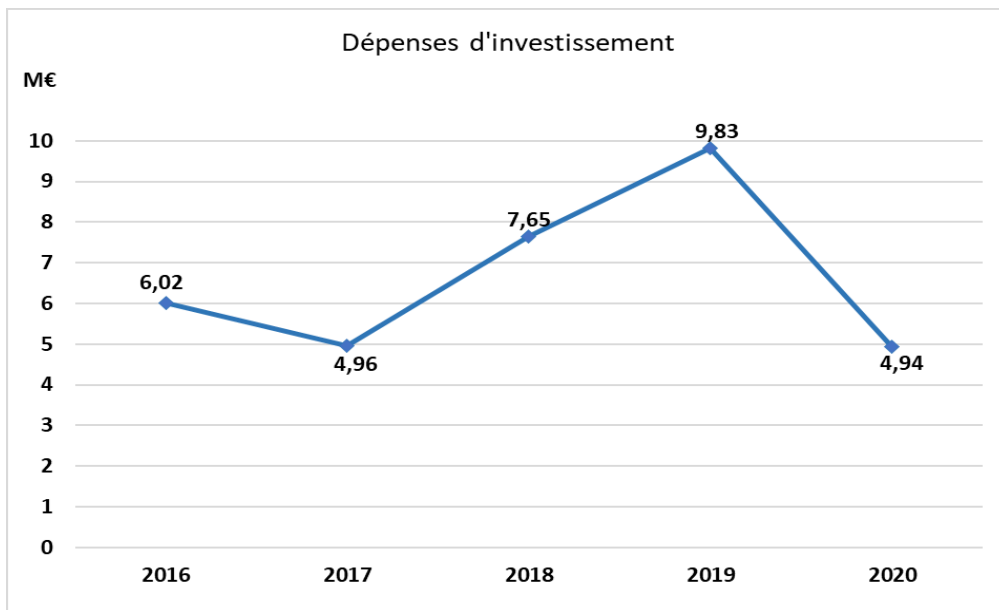
#### BILAN GLOBAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	20 071 829	4 936 065	25 007 895
Titres émis	25 117 026	2 666 607	27 783 633
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>5 045 197</i>	<i>-2 269 458</i>	<i>2 775 739</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-659 005</i>	<i>659 005</i>	<i>0</i>
<b>Résultat de l'exercice isolé</b>	<b>4 386 191</b>	<b>-1 610 453</b>	<b>2 775 739</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé		6 944 761	6 944 761
Résultat antérieur reporté	5 522 746	-6 368 911	-846 165
<b>Résultat cumulé</b>	<b>9 908 937</b>	<b>-1 034 602</b>	<b>8 874 335</b>

L'évolution de l'épargne cumulée par la Ville sur la période 2016-2020 traduit les incidences des projets d'investissement engagés par l'équipe municipale et le « coup de frein » 2020 lié à la crise sanitaire :

#### RESULTATS CUMULES 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Résultats annuels</b>	4 616 272	2 336 782	-614 699	-2 476 261	2 775 739
<i>Reprise résultats régie Mons Câble</i>	22 315				
<i>Reprise résultats régie du Service d'Animation Municipal (SAM)</i>			31 230		
<i>Reprise résultats SI gens du voyage</i>				1 033	
<b>Excédent cumulé au 31/12</b>	<b>2 181 925</b>	<b>6 820 512</b>	<b>9 157 294</b>	<b>6 098 596</b>	<b>8 874 335</b>





# PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

---

Le budget annexe est consacré aux dépenses et recettes relatives à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban, de la rue de Verdun et de l'immeuble situé au 134 rue du Général de Gaulle (ex-CIC).

La location des garages ainsi que la location des locaux aménagés à caractère professionnel sont assujetties de plein droit à la TVA. La Ville a également exercé un droit d'option pour l'assujettissement à la TVA de la location des locaux professionnels/commerciaux non aménagés.

Les loyers perçus par la Ville sont principalement destinés au financement des charges de copropriété, des taxes foncières et aux travaux d'entretien et d'amélioration de ces équipements.

Les conséquences de la crise sanitaire et des décisions de fermetures administratives des commerces dits « non essentiels » ont également impacté le budget annexe de la ville compte tenu des mesures de soutien qu'elle a souhaité engager pour soutenir les commerçants locaux. En complément des mesures de soutien mises en place par l'Etat et les acteurs institutionnels, la commune a en effet décidé d'accorder des exonérations de loyers et charges de copropriétés dus par les entreprises occupant des locaux lui appartenant et dont l'activité a été concernée par une/des fermeture(s) administrative(s) en 2020.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **129 743,10 €** en 2020 soit une augmentation de 36,28 % par rapport à 2019, et les recettes réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à **206 850,79 €** soit une augmentation de 19,37 % par rapport à 2019.

### A. Les dépenses

L'année 2020 a été marquée, conformément aux prévisions budgétaires, par une augmentation des charges imputées sur le budget annexe.

Cette hausse est liée :

- au transfert sur le budget annexe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'une partie des charges de copropriété et de la taxe foncière d'un lot de copropriété situé au rez-de-chaussée de la Galerie Europe. Les travaux d'aménagement de la nouvelle crèche municipale ont en effet été réalisés uniquement sur une partie (23%) du lot

n°593 situé au rez-de-chaussée de la Galerie et appartenant à la Ville, le reste des surfaces étant dédié à l'aménagement de cellules commerciales.

- les nouvelles charges de taxe foncière de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle suite à son acquisition en 2019.

## EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2019 (€)	CA 2020 (€)	Evol. CA20/CA19 (%)
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	811,72	498,40	
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	650,51	26,57	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	66 769,40	92 196,51	38,08%
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS	534,12	0,00	
6156	FRAIS DE MAINTENANCE	0,00	961,14	
63512	TAXES FONCIERES	26 244,84	35 552,55	35,46%
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>95 010,59</b>	<b>129 235,17</b>	<b>36,02%</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	22,09	0,00	
6542	CREANCES ETEINTES	167,22	0,00	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2,11	0,00	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>191,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	0,00	507,93	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>507,93</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>95 202,01</b>	<b>129 743,10</b>	<b>36,28%</b>
<b>042</b>	<b>Transferts entre sections (amortissements)</b>	<b>21 826,95</b>	<b>17 614,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>117 028,96</b>	<b>147 357,10</b>	

## B. Les recettes

Le plus que doublement de la subvention d'équilibre versée depuis le budget principal de la Ville (+42 K€ par rapport à 2019) est à l'origine de la hausse globale des recettes de fonctionnement.

En neutralisant la subvention d'équilibre du budget principal, les recettes « d'exploitation » diminuent en réalité de 5,9 % en 2020. Cette baisse globale des recettes correspond aux mesures d'exonérations de loyers et charges décidées par la Ville pour les commerçants et professionnels occupant des locaux lui appartenant, concernés par une/de(s) fermetures administrative(s) dans le cadre de la crise sanitaire. Ces exonérations, délibérées par le conseil municipal dans ses séances des 2 juillet 2020 et 18 février 2021 ont représenté 12,2 K€ sur la totalité de l'exercice 2020 :

- 8,5 K€ au titre des loyers et éventuelles charges de copropriété,
- 3,7 K€ au titre des réductions de refacturation de taxe foncière ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020.

Les produits liés aux loyers perçus par la Ville ont néanmoins légèrement augmenté en 2020 (+ 2,46 % par rapport à 2019) compte tenu de la location en année pleine d'une cellule commerciale à un cabinet de courtage en assurances et de nouvelles locations de garages acquis récemment rue Lacordaire.

## EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2019 (€)	CA 2020 (€)	Evol. CA20/CA19 (%)
7083	LOCATIONS DIVERSES	130 931,86	134 153,00	2,46%
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>130 931,86</b>	<b>134 153,00</b>	<b>2,46%</b>
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	30 000,00	72 000,00	140,00%
<b>74</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>30 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>140,00%</b>
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10 885,80	697,79	-93,59%
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>10 885,80</b>	<b>697,79</b>	<b>-93,59%</b>
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	578,40	0,00	
773	MANDATS ANNULES	599,00	0,00	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	289,78	0,00	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 467,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>173 284,84</b>	<b>206 850,79</b>	<b>19,37%</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>8 053,27</b>	<b>64 309,15</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>181 338,11</b>	<b>271 159,94</b>	

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 67 225,29 € (20 K€ réalisés en 2019). Elles concernent :

- l'aménagement de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle (ex-CIC) en surfaces commerciales destinées à être louées (49 K€) ;
- la participation financière aux travaux de sécurisation des cellules commerciales de la Galerie Europe correspondant à 2/12èmes du montant des travaux (18 K€), les 10/12èmes restants étant prévus pour 2021. Le montant de la participation financière pour les travaux de sécurisation des cellules non commerciales est quant à lui imputé au budget principal de la Ville (cf. en supra – Partie 1 du présent rapport) ;
- le remboursement de cautions pour la location de garages (0,2 K€).

Les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2020, à reporter au budget 2021, sont élevés compte tenu de la finalisation des travaux d'aménagement de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle. Ils s'élèvent à 209 256,86 €.

Les recettes réelles d'investissement 2020 s'élèvent quant à elles à 15 381,10 €. Elles concernent :

- le 1<sup>er</sup> acompte du fonds de concours MEL (15 K€) pour l'aménagement en surfaces commerciales de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle.
- l'enregistrement des cautions et des dépôts de garantie préalables à l'occupation de garages et de cellules commerciales (0,4 K€).

### III. BILAN GLOBAL 2020

En ce qui concerne les opérations réelles, la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 77 107,69 € et la section d'investissement un solde déficitaire de 51 844,19 €. Par conséquent, l'exercice 2020 repris de manière isolée présente **un solde excédentaire de 25 263,50 €**.

En reprenant les résultats antérieurs cumulés (250 441,09 € au total), le résultat cumulé de l'exercice 2020 présente donc un **solde final excédentaire de 275 704,59 €** (ramené à 66 447,73 € en intégrant les restes à réaliser 2020).

#### BILAN GLOBAL 2020

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	129 743,10	67 225,29	196 968,39
Titres émis	206 850,79	15 381,10	222 231,89
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>77 107,69</i>	<i>-51 844,19</i>	<i>25 263,50</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-17 614,00</i>	<i>17 614,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Résultat de l'exercice isolé</b>	<b>59 493,69</b>	<b>-34 230,19</b>	<b>25 263,50</b>
Résultat antérieur reporté	64 309,15	186 131,94	250 441,09
<b>Résultat cumulé</b>	<b>123 802,84</b>	<b>151 901,75</b>	<b>275 704,59</b>